

Zeitschrift:	Annales fribourgeoises
Herausgeber:	Société d'histoire du canton de Fribourg
Band:	58 (1988-1989)
Artikel:	L'école moyenne centrale (1835-1847) : une tentative libérale de réforme scolaire par le haut
Autor:	Genoud, François
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-817920

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ÉCOLE MOYENNE CENTRALE (1835-1847). UNE TENTATIVE LIBÉRALE DE RÉFORME SCOLAIRE PAR LE HAUT*

FRANÇOIS GENOUD

Plus qu'une période, 1830 est une époque. Placée sous le signe de la liberté, cette année fut celle de la Révolution parisienne de juillet, des insurrections de Bruxelles et de Varsovie. Année de troubles, elle marqua dans de nombreux points de l'Europe une volonté d'affranchissement. En Suisse, elle signala pour un certain nombre de cantons le début de la Régénération.

Mais la révolution de 1830 n'eut pas de caractère uniforme, ni dans ses causes, ni dans ses conséquences : antidynastique et anticléricale à Paris, nationale en Belgique, en Pologne et en Grèce, elle fut «sociale et politique en Suisse»¹; ce caractère n'était évidemment pas absent dans les autres révolutions, mais il était davantage marqué dans le cas de la Confédération. Ainsi, pour ce qui concerne Fribourg, c'est dans le domaine scolaire que le caractère social et politique de cette révolution apparaîtra particulièrement.

Le libéralisme considère que tout doit se faire par l'action individuelle jusqu'à l'individu lui-même, envisagé comme fin et moyen de tout progrès social : il va donc de soi que celui-ci dépend de l'instrument dont il use, d'où le rôle primordial que la pensée libérale a toujours reconnu à l'éducation des hommes. Ainsi, considérant que l'éducation est le principal vecteur de l'idée de progrès et pour l'homme le moyen de concevoir l'harmonie finale de ses intérêts, les libéraux firent de l'éducation la pierre angulaire de la rénovation sociale. Cependant, la marge était grande entre les aspirations idéologiques et la réalité scolaire fribourgeoise : il existait un fossé entre la demande populaire en matière d'instruction et le modèle culturel que désirait imposer le gouvernement issu de la révolution du 2 décembre 1830. La meilleure illustration de cette inadéquation fut sans doute le sort réservé au projet de loi élaboré par les libéraux en ce qui concernait l'école primaire. La conjonction de

*Cet article est le résumé de deux chapitres d'un mémoire de licence intitulé : *L'école fribourgeoise à l'époque de la Régénération, 1830-1847*. Faculté des Lettres, Fribourg, 1983, 307 p.

¹CASTELLA, G. : «Le sens de la réforme de 1830», in *AF* 1930 (18), p. 177.

diverses oppositions² ne laissa aucune chance à ce projet qui sortit totalement mutilé des débats du Grand Conseil, scellant ainsi, pour les libéraux, l'échec, en 1834, de leur tentative de réforme scolaire par le bas, ce qui ne leur laissait pas d'autre choix que de tenter de réformer l'école par le haut, en créant une école moyenne, étant entendu que l'échec électoral de 1834 ne les mettait pas en mesure de s'attaquer à l'institution que représentait le Collège Saint-Michel.

I. LA NAISSANCE DE L'ÉCOLE MOYENNE

A. LE CHANGEMENT DE PRIORITÉ DU CONSEIL D'ÉDUCATION

L'échec de la loi de 1834 ne fit pas renoncer le Conseil d'éducation à ses projets de réforme. Cependant, il se devait désormais de leur donner une orientation différente puisque, comme il le soulignait lui-même, les circonstances l'empêchaient de donner de plus larges développements au secteur de l'école primaire:

«... nous devons empêcher qu'elle recule, si nous ne pouvons pas en raison d'entraves insurmontables la faire avancer. D'après ces motifs nous avons décidé de ne rien changer de ce qui existe pour le moment»³.

Ainsi, le Conseil décida de faire porter son effort sur un autre point, où sa marge de manœuvre pouvait être plus grande et où le risque de rencontrer des résistances paraissait plus limité. C'est pourquoi, dans la même session du Grand Conseil que celle qui avait marqué l'échec de la tentative de réforme au niveau primaire, on vit le député libéral de Grandvillard, Borcard, faire lecture d'une motion tendant à demander l'établissement d'écoles secondaires dans diverses localités du canton, motion qui fut renvoyée sans opposition au Conseil d'Etat comme digne d'attention⁴.

B. LES ANTÉCÉDENTS: L'ÉCOLE SECONDAIRE DE FRIBOURG

Il existait déjà à Fribourg des établissements d'enseignement secondaire. Cependant, on ne les rencontrait que dans certaines localités: il s'agissait tout d'abord d'écoles «latines», tenues par des religieux et qui étaient en quelque sorte

²GENOUD, F.: «Les grandes étapes de l'école fribourgeoise à l'époque de la Régénération», in *AF* 1986-1987 (57), pp. 99-100.

³AEF: Cor. du CdE, DIP II.3.I, p. 1. Lettre à l'inspecteur scolaire Joseph Pasquier du 30.12.1834.

⁴AEF: Registre des délibérations du GC 1834, p. 521, séance du 17.06.1834. Voir aussi: *L'Ami du Progrès* du 21 juin 1834, p. 2 du supplément.

des succursales du Collège Saint-Michel. Elles étaient surtout fréquentées par des élèves qui se destinaient à l'état ecclésiastique. De telles écoles se rencontraient à Châtel-St-Denis, à Estavayer et à Romont. Outre ces établissements au caractère religieux marqué, il existait à Morat, Fribourg et Estavayer, des écoles secondaires, la plus récente étant celle d'Estavayer, fondée en 1832.

De ces trois écoles, celle de Fribourg fut sans doute celle qui, à divers points de vue, préfigura avec le plus de ressemblance l'Ecole moyenne. Sous la Restauration, le Père Girard avait à de nombreuses reprises souligné, comme dans son discours de 1819, la nécessité de fonder une «école moyenne» pour «la classe industrieuse et commerçante»⁵. Ce vœu fut exaucé en 1825, puisque l'on créa à Fribourg une école secondaire destinée aux élèves trop peu fortunés pour fréquenter le Collège et qui désiraient se vouer «aux différentes branches d'industrie»⁶. On y enseignait la lecture, la calligraphie, la composition, la géographie, les mathématiques, la géométrie, le dessin et l'allemand. Contrairement aux élèves réguliers, les apprentis avaient la possibilité de ne suivre, parmi ces cours, que ceux qui pouvaient leur être utiles.

Malgré les facilités offertes dans le mode de fréquentation, cette école ne rencontra jamais un succès important; la cause principale provenait du différend qu'elle provoqua entre Pierre-Jean Aeby, curé de Fribourg, et le conseil communal de cette même ville: l'école secondaire n'admettant que des élèves émancipés de l'école primaire et la loi de 1823 ne parlant pas des écoles secondaires, le conseil communal de Fribourg estima qu'il n'y avait pas lieu de faire enseigner la religion dans cette école et jugea que les instituteurs qui y enseignaient n'avaient pas à être porteurs du «placet» épiscopal. Persuadé que l'on voulait soustraire cette école à sa surveillance, le curé de Fribourg adressa, dès 1825, à Mgr Yenni et au conseil communal toute une série de plaintes, sans pour autant obtenir le droit d'inspecter cet établissement scolaire. Ce conflit se poursuivit durant plusieurs années et redoubla d'intensité à partir de 1832: l'engagement d'un instituteur protestant ainsi que l'utilisation de la grammaire Chappuis poussèrent le chanoine Aeby à de nouvelles protestations sur son «exclusion» des écoles de sa paroisse. N'ayant pu obtenir la satisfaction de ses demandes, il démissionna de sa charge de curé de Fribourg. Cette démission, qui n'avait pas été immédiatement rendue publique, provoqua, dès qu'elle fut officiellement connue, des réactions très vives, notamment dans la presse, où *Le Véridique* condamnait sans appel cette école qu'il considérait comme une concession faite, à tort, aux libéraux afin de prévenir une réaction de leur part après

⁵SUDAN, L.: *L'Ecole primaire fribourgeoise sous la Restauration*, p. 175.

⁶Tableau des leçons données à l'école secondaire de la ville de Fribourg, p. 3.

l'adoption de la loi de 1823 qui avait interdit l'enseignement mutuel et contraint le Père Girard à abandonner la direction des écoles de la ville de Fribourg.

Le conflit continua à prendre de l'ampleur : des chefs de familles - sept cents, selon Aeby lui-même - adressèrent, en décembre 1832, une pétition au conseil communal demandant la reconnaissance des droits du curé en matière d'éducation; cependant, le conseil communal n'en tint pas compte. Le curé démissionnaire ne connut sa revanche que le 31 mars 1833, date à laquelle il fut réélu curé par la bourgeoisie de Fribourg. Cette rentrée fort réussie du curé Aeby fut fatale à l'école secondaire de Fribourg qui dès lors se vit définitivement délaissée par la population.

L'appréciation des conflits suscités par cette école laissait donc présager des difficultés qui allaient présider à l'établissement, au niveau cantonal, d'une école de même nature par le Conseil d'éducation.

C. L'ÉLABORATION DU PREMIER PROJET

L'élaboration du projet de loi sur les écoles secondaires fut influencée, comme cela avait été le cas pour ce qui concernait l'école primaire, par des projets similaires mis au point en France puis dans d'autres cantons suisses; ainsi, dès 1833, le *Journal du Canton* s'était fait l'écho des dispositions de la loi Guizot, relativement aux écoles primaires supérieures, établissements de caractère utilitaire et pratique, qu'il aurait voulu voir servir de modèle pour un enseignement d'un nouveau type qu'il jugeait nécessaire d'introduire à Fribourg :

«Tout le monde sent aujourd'hui la nécessité d'une instruction qui tienne le milieu entre l'éducation de nos collèges et l'instruction élémentaire...

Des écoles intermédiaires où l'on n'enseignera ni le grec ni le latin, où l'on ne fera point de vers, point de discours, où l'utile sera le seul but, voilà le remède aux inconvénients de l'éducation classique»⁷.

Le Conseil d'éducation eut une démarche à peu près semblable à celle du *Journal* pour définir ce que devaient être les écoles secondaires qu'il voulait fonder : dans son rapport au Conseil d'Etat de septembre 1834, il releva les principaux défauts qui, selon lui, caractérisaient le Collège, c'est-à-dire la très faible place réservée dans l'enseignement aux sciences naturelles, à la physique, à la chimie, à la mécanique industrielle, au dessin et aux langues modernes. S'il jugeait l'enseignement du Collège utile pour certaines professions, il estimait cependant que pour une bonne partie de la population une instruction d'un autre type était nécessaire :

«Il faut que les élèves qui sont appelés à agir dans le monde, à s'y rendre utiles dans différentes professions, à exercer des emplois publics ne restent plus étrangers à des connaissances...»

⁷ *Journal du Canton de Fribourg* du 18 janvier 1833. Article intitulé «Ecole industrielle en France et à Genève», signé «J. d. D.» (Joseph de Diesbach?).

sances qui sont d'une application journalière; il faut fournir à l'industrie, au commerce, à l'agriculture les moyens de perfectionner et d'étendre leur sphère par une instruction appropriée aux véritables besoins de la société»⁸.

Il y avait accord au sein du Conseil d'éducation sur les branches qui devaient être enseignées dans les nouveaux établissements ainsi que sur le rôle que devraient jouer dans les emplois publics les anciens élèves devenus citoyens. Cependant, des problèmes importants se posaient: le principal était de savoir si l'on allait établir une école dans chaque district ou bien une école centrale à Fribourg. Les défenseurs de l'établissement d'une école secondaire dans chaque chef-lieu affirmaient que c'était là le seul moyen de rendre ces écoles efficaces et capables d'influencer toutes les parties du canton. D'autre part, on redoutait qu'une école unique établie à Fribourg ne soit vue comme la rivale du Collège, de nombreuses branches d'enseignement étant communes aux deux établissements; dans une telle situation, les membres du Conseil d'éducation ne doutaient pas de la nature de la réaction des jésuites:

«De quel œil ces RR. PP. la verront s'élever à côté de leur établissement et menacer peut-être de les effacer? Il est certain que cela ne leur sera point agréable, qu'ils ne tarderont pas à l'attaquer sourdement, à user de nombreux moyens directs et indirects dont eux et leurs partisans disposent, pour la discréditer et enfin la faire tomber»⁹.

L'établissement de plusieurs écoles avait encore, selon certains membres du Conseil, l'avantage de prévenir la réaction de quelques députés qui auraient vu dans une école unique un privilège accordé à la ville de Fribourg.

Les défenseurs d'une école unique, à Fribourg, affirmaient, quant à eux, que la multiplication des écoles les affaiblirait en raison de questions financières, que leur grand nombre pouvait aussi pousser la population de l'indifférence à la résistance et qu'il ne fallait pas reculer devant la menace constituée par les jésuites. En raison de ces divergences, le Conseil d'éducation proposa plusieurs variantes possibles au Conseil d'Etat qui, invité à se prononcer, lui suggéra de réduire à cinq le nombre des écoles secondaires: on proposa ainsi d'en établir une à Fribourg pour le district français et le district allemand, une à Bulle, pour les districts de Bulle, Gruyères, Châtel et Corbières, une à Romont, pour les districts de Romont, Rue et Farvagny, une à Estavayer, pour les districts d'Estavayer, Surpierre et Dompierre, et enfin une à Morat. De plus, il fut décidé d'accorder un subside annuel de neuf mille francs réparti proportionnellement à la population des différents arrondissements; il fut mentionné que chaque école ne pourrait être ouverte que lorsque les fonds nécessaires auraient été réunis; pour tout ce qui concernait l'organisation interne des écoles,

⁸AEF: Cor. du CdE, DIP II.2.II, p. 107. Rapport au CE du 20.09.1834.

⁹Ibid.

carte blanche était laissée à l'autorité exécutive. Ce projet fut présenté au Grand Conseil lors de la séance du 12 novembre 1834 et le 17, la commission d'éducation fit un rapport à son sujet.

D. LES DÉBATS AU GRAND CONSEIL

1. Le renvoi du premier projet

Ce projet ne trouva pas grâce aux yeux du Grand Conseil et ce, pour trois raisons : la première était qu'il avait été élaboré sans le concours de l'évêque et ne prévoyait pas de surveillance des établissements par des ecclésiastiques; la seconde tenait au fait que les députés de Morat voulaient le dixième des subsides alloués à cette école. Le dernier obstacle avait un caractère plutôt doctrinal: ainsi, comme le souligna plus tard Charles Griset de Forell dans ses «Mémoires», la création de ces écoles n'était envisagée que comme une manœuvre libérale:

«L'échec que venait d'éprouver le libéralisme ne ralentit pas sa marche, il chercha de prendre une éclatante revanche en soumettant au Grand Conseil un projet tendant à établir dans la ville de Fribourg un Collège cantonal sous la dénomination d'Ecole moyenne. Le but de ce nouvel établissement était d'arracher l'éducation des mains du clergé et de la soustraire à la surveillance épiscopale, et d'introduire dans le canton un enseignement radicalisant la jeunesse»¹⁰.

Après le rejet de ce premier projet, le Conseil d'Etat en présenta un deuxième le 21 novembre 1834: il donnait satisfaction aux députés de Morat. D'autre part, afin de convaincre les députés d'adopter le projet, les libéraux insistèrent davantage encore sur les bienfaits économiques qui pouvaient découler de ces nouveaux établissements, et répétèrent, comme le conseiller d'Etat Chevalley, la nécessité d'établir:

«de bonnes écoles secondaires, qui mettent le peuple à même de ne plus être tributaire de l'industrie de ses voisins, et de se créer de meilleures ressources que le service militaire et l'état de domestique»¹¹.

Néanmoins, les diverses oppositions firent que ce projet fut rejeté encore plus nettement que le précédent, par 56 voix contre 18. Le lendemain, le Grand Conseil, tout en se prononçant toujours en faveur du principe de la création d'écoles secondaires, décida de renvoyer l'examen de cette question à une autre session.

¹⁰BCU: Mémoires sur les événements... par Charles Griset de Forell, p. 15. Man. L 385.

¹¹Bulletin du GC 1835, séance du 21.11.1834, p. 53.

2. Les attaques de la presse

Avant le débat de 1835, de nombreux libelles parurent ainsi que des articles dans la presse conservatrice: on y faisait l'apologie du Collège Saint-Michel, en le présentant comme une institution qui avait rempli toutes les promesses que l'on avait attendues d'elle, d'où une condamnation sans appel des «esprits pervers ou égarés»¹² qui voulaient abattre le Collège en créant des écoles secondaires que ce journal envisageait comme un moyen d'encadrer l'éducation à tous les niveaux et comme des pépinières de libéraux appelés à assurer le maintien du régime en place:

«... là se formeraient par enchantement des hommes capables de tous les emplois ou du moins de toutes les ambitions, des hommes expéditivement instruits, profondément présomptueux, essentiellement ignorants, mais bien imbus des maximes de nos réformateurs, des parleurs, des maîtres d'école, des coqs de village, des syndics, des députés, des membres du cercle souverain de commerce, enfin tout ce qu'il faut pour endoctriner et régenter le peuple souverain, pour combattre le clergé, pour remplacer et même pour culbuter nos fonctionnaires publics actuels, tout ce qu'il faut pour décatholiciser et troubler tout le pays»¹³.

Ces pamphlets eurent pour effet de rendre encore plus violents les débats du Grand Conseil. En effet, outre des implications profondes au niveau de la vie de la société, ces débats semblaient devoir apporter aussi un prestige politique important à la tendance qui l'emporterait.

3. La difficile victoire libérale

Le nouveau projet préparé par le Conseil d'éducation fut présenté au Grand Conseil le 4 juin 1835; il différait en plusieurs points des précédents: il prévoyait la création d'une seule école à Fribourg, l'organisation d'un cours de religion donné par un ecclésiastique nommé par l'évêque, et l'instauration de 40 bourses de 100 francs destinées aux élèves, chaque district pouvant en bénéficier proportionnellement à sa population. Après quatre heures de discussion sur la question de l'instruction religieuse et du contrôle de l'évêque, le projet fut renvoyé, au grand dam des libéraux, par 61 voix contre 10.

Le 17 juin, on fit lecture au Grand Conseil d'un nouveau projet dont on fixa la discussion au 19. L'ancien projet avait été modifié en fonction des demandes des députés conservateurs; c'est-à-dire que l'on précisa désormais que l'évêque réglerait tout ce qui était relatif à la partie religieuse de l'enseignement; on mentionna aussi

¹² *L'Ami de la Justice* du 28 mai 1835, supplément au n° 5.

¹³ *Ibid.*

que des professeurs devraient être catholiques et porteurs de certificats de bonnes mœurs; on précisa enfin certains détails concernant l'attribution des bourses.

Ces modifications ne furent pas jugées suffisantes par les conservateurs qui proposèrent même, comme le fit Louis Fournier, de confier l'Ecole moyenne «à un corps religieux enseignant» ce qui, selon lui, aurait été une étape vers la création à Fribourg d'une «université catholique»¹⁴. La perspective de voir les jésuites diriger l'école effraya considérablement les libéraux qui insistèrent sur la nécessité d'adopter le projet qui, comme le soulignait Nicolas Chappuis, allait assurer à la société fribourgeoise le progrès qu'il définissait comme :

«le résultat d'une impulsion donnée par un mouvement révolutionnaire qui parcourt le globe, enlace toutes les nations, et dont l'action est irrésistible»¹⁵.

Ces considérations provoquèrent des alarmes dans les rangs conservateurs et après six heures de débats, on passa au vote qui donna 42 voix en faveur du projet et 42 voix contre. L'avoyer-président Joseph de Diesbach fut appelé, conformément au règlement, à se prononcer et vota en faveur du projet, permettant ainsi l'établissement d'une école moyenne à Fribourg. Ce vote lui valut une véritable haine de la part de ses adversaires politiques ainsi que de la part des jésuites, si l'on en croit l'«*Historia Collegii*»¹⁶. Ainsi, cette victoire in extremis des libéraux ne marqua pas la fin du débat autour de l'Ecole moyenne, mais plutôt le début d'un long conflit opposant à la fois les conservateurs aux libéraux et l'évêque au Conseil d'éducation.

¹⁴ *Bulletin du GC* 1835, séance du 19.06.1835, p. 191.

¹⁵ *Ibid.*, pp. 206-207.

¹⁶ Les jésuites n'apprécièrent pas la création de l'Ecole moyenne: on peut lire à l'époque de sa fondation la remarque suivante dans l'«*Historia Collegii Friburgensis*» (BCU: L 107 (2), p. 296): «Erectio in urbe novi Collegii dicti Cantonalis ab adversariis Societatis.» Ils voyaient donc dans l'Ecole moyenne un concurrent, d'où la rancœur qu'ils gardèrent à l'égard de l'avoyer de Diesbach, comme le prouve ce qu'ils écrivirent à l'occasion de son décès en 1838, dans l'«*Historia Collegii Friburgensis*» (*Ibid.*, p. 325): «Is fuit qui suo suffragio, cum in senatu aequa utrinque lance res haereret, effecit, ut scholae secundariae contra bonorum omnium desiderium erigerentur.»

II. LA MISE SUR PIED DE L'ÉCOLE MOYENNE ET SES CONSÉQUENCES

A. L'ORGANISATION INTERNE

1. Les règlements et le choix des enseignants

Quelques jours après l'adoption de la loi, le Conseil d'éducation s'occupa de son exécution. A cette fin, il s'adressa au Père Girard, de retour à Fribourg depuis une année, et lui demanda, après lui avoir remis un exemplaire manuscrit de la loi telle qu'elle avait été votée¹⁷, d'établir un règlement relatif au mode d'organisation des études, à la répartition des cours, au choix des professeurs et aux examens d'entrée. Cependant, les espoirs du Conseil furent déçus, car le grand pédagogue, sans doute en raison de ses expériences précédentes, refusa de collaborer directement à l'établissement de cette école¹⁸.

Le Conseil d'éducation dut donc se résoudre à établir lui-même un règlement: il prit tout d'abord la décision d'établir l'Ecole moyenne dans trois salles du Lycée, soit dans un des bâtiments du Collège! Il établit ensuite au cours du mois de juillet un règlement provisoire, fixa les modalités de l'examen d'entrée qui eut lieu dans chaque district afin de faciliter le plus possible l'accès à la nouvelle école.

Tout comme pour le retour des jésuites, en 1818, où Mgr Yenni avait désiré pouvoir disposer de quelques professeurs «d'un rare mérite, des sujets brillants, éminents»¹⁹, le Conseil d'éducation marqua également sa volonté de mettre à son service des enseignants de qualité. Dans ce but, il engagea rapidement des recherches en France, afin de trouver un professeur de mathématiques et un professeur de dessin. Le choix définitif des professeurs appartenait au Conseil d'Etat qui, dans sa séance du 16 octobre 1835, désigna à la «chaire» de mathématiques le Français Emile Villemereux, qui auparavant enseignait au Collège Henri IV, à Paris. Cependant, ses prétentions financières étant trop élevées par rapport aux moyens dont disposait le Conseil d'éducation, on dut renoncer à son engagement. On choisit à sa place un autre Français, Louis Prat, ancien élève de l'Ecole polytechnique et qui enseignait à Paris. Il devint professeur de mathématiques et directeur de l'Ecole. Parmi les autres enseignants, on peut citer le docteur Berchtold ainsi qu'Alexandre Daguet qui enseignèrent tous les deux le français et l'histoire.

¹⁷BCU: Fonds Girard, carton LE 23,5. Lettre du CdE au Père Girard, du 25.06.1835.

¹⁸DAGUET, A.: *Le Père Girard et son temps*, T. 2, p. 177.

¹⁹VONLANTHEN, H.: *Bischof Pierre-Tobie Yenni und die Diözese Lausanne, 1815-1830*, p. 138. Il cite ici une lettre de Mgr Yenni.

2. Le financement et l'ouverture de l'école

L'essentiel des dépenses de l'Ecole moyenne était assuré, comme le prévoyait la loi de 1835, par le subside annuel de l'Etat qui s'élevait à 9000 francs, 5000 francs devaient servir à l'achat de matériel et au traitement des professeurs, et 4000 francs devaient constituer 40 bourses de 100 francs. Même s'il était important, ce subside se révéla cependant insuffisant, en raison, surtout, du salaire des enseignants. Le Conseil d'éducation dut donc constamment recourir à sa caisse personnelle pour couvrir les frais de l'établissement.

En ce qui concernait les bourses, le règlement prévoyait que les élèves de la ville de Fribourg ne pouvaient pas en bénéficier pour des raisons de proximité. Pour le reste du canton, on accordait dans les districts une bourse pour deux mille habitants, chaque école ne pouvait avoir plus d'un boursier. L'examen d'admission déterminait ceux qui pouvaient en bénéficier : il s'agissait d'élèves qui devaient être émancipés de l'école primaire et qui devaient avoir en principe accompli leur première communion.

Les élèves qui entrèrent à l'Ecole moyenne avaient un âge variable se situant environ entre 11 et 18 ans. Ils devaient prélever sur la bourse qu'ils avaient éventuellement reçue une certaine somme destinée à l'achat de «l'uniforme de l'école» qui devait nettement distinguer les élèves de l'Ecole moyenne de ceux du Collège. Cet uniforme leur valut des sarcasmes incessants de la part des élèves du Collège ainsi que de tous ceux qui s'opposaient à l'Ecole moyenne, tel le doyen Aebischer qui conseillait au curé Aeby de n'accepter dans les processions les élèves de cette école qu'à certaines conditions :

«Pourvu toutefois, que les élèves n'aient pas l'air d'être en chemise comme des marins, avec leurs blouses, *habit de charretier*, dit l'académie, *que les peintres et les sculpteurs mettent ordinairement lorsqu'ils travaillent*, et non lorsqu'ils vont à l'église ou en procession»²⁰.

Divers empêchements retardèrent l'ouverture de l'Ecole moyenne : tout d'abord des difficultés dans la désignation des professeurs, puis la maladie de Jean de Montenach qui tenait absolument à assister à l'inauguration de l'école qui eut finalement lieu le 28 janvier 1836 en présence du Conseil d'éducation, de la commission des études et d'une cinquantaine d'élèves. Après une messe, il y eut un discours de Jean de Montenach, puis une allocution aux élèves par Louis Prat qui procéda aussi à la lecture des divers règlements.

²⁰ AEBY, P.-J.: *Correspondance au sujet d'un arrêté du Conseil d'éducation du canton de Fribourg concernant les processions*. Lettre du doyen Aebischer datant vraisemblablement de 1836.

B. L'OPPOSITION DU CLERGÉ

1. Le refus de l'évêque de collaborer

Après l'impression de la loi sur l'établissement de l'Ecole moyenne, le Conseil d'Etat, dans sa séance du 26 juin 1835, pria l'avoyer de Diesbach et le conseiller Philippe de Raemy de se rendre personnellement auprès de Mgr Yenni pour lui remettre un exemplaire de la loi et lui demander son concours dans le domaine de l'enseignement religieux. D'après les deux magistrats, l'évêque se montra aimable et se borna alors à faire quelques remarques générales et promit de faire rapidement connaître sa résolution définitive sur la question. Mais dans sa lettre du 20 juillet, Mgr Yenni, influencé sans doute par des ecclésiastiques membres de sa cour épiscopale, tel le curé de Fribourg P.-J. Aeby, adopta un ton moins amène: il demanda le contrôle des livres et le «placet» pour les professeurs et il conclut sa lettre par un refus sans compromis:

«Nous nous trouvons dans la pénible nécessité de nous abstenir de tout concours à l'exécution de la loi relative à cette école»²¹.

Cette déclaration incita le Conseil d'Etat à se montrer lui aussi peu enclin à transiger, si bien qu'il décida de renvoyer sa lettre à Mgr Yenni, estimant qu'elle était écrite en des termes inconvenants !

Le différend avec l'évêque provoqua dans le clergé certaines craintes. Le cas du district de Corbières révèle assez bien quelle fut, dès lors, la réaction des curés: le préfet Gerbex affirmait, par exemple, que les prêtres de son district signalaient l'Ecole moyenne:

«comme une école protestante, stigmatisant tous les députés qui (avaient) voté son établissement, les dénonçant comme rebelles à l'autorité de l'Eglise»²².

Si ce témoignage est sans ambiguïté, l'attitude du clergé vis-à-vis de l'Ecole moyenne se manifesta de manière plus claire encore à l'occasion des examens décident de l'attribution des bourses.

2. Le «recrutement» des élèves

Quelques jours après l'attribution des bourses octroyées pour la fréquentation de l'Ecole moyenne, le Conseil d'éducation fut avisé qu'un nombre important des élèves qui pouvaient en bénéficier y renonçaient. Ce fut le cas notamment de six élèves du district de Gruyères, de quatre élèves de celui de Dompierre ainsi que d'élèves

²¹ AEF: Chemise du CE du 24.07.1835. Lettre de Mgr Yenni au CE, du 20.07.1835.

²² AEF: Rapport administratif du préfet de Corbières, pour 1835, du 24.03.1836.

des districts de Rue, Farvagny et Bulle. La raison de ce renoncement provenait de ce que les curés des villages où habitaient ces élèves avaient refusé de signer le certificat d'émancipation donnant accès à l'Ecole moyenne.

Face à ces entraves du clergé, le Conseil d'éducation passa outre et admit aussi des élèves qui n'étaient pas en possession d'un certificat d'émancipation. Cependant, dans de telles conditions, seuls les parents qui manifestaient des tendances libérales marquées osèrent laisser leurs enfants fréquenter l'Ecole moyenne; pour beaucoup d'autres, la condamnation des ecclésiastiques constitua un obstacle infranchissable. Ainsi, tout au long de l'histoire de cette école s'engagea entre libéraux et conservateurs une lutte aiguë visant à faciliter ou à empêcher l'accès des élèves à l'Ecole moyenne. Les prêtres voyaient avec une peine toute particulière un enfant de leur paroisse devenir élève de cette école dont les collaborateurs jouissaient auprès d'eux de peu de considération:

«Le zèle infatigable du trop fameux H. 57. 14.1.2.3.4.5.6.7. [Collaud] de St-Aubin, ex-régent de Fétigny, présentement surveillant à l'Ecole moyenne, grand lecteur de Rousseau, est parvenu à gagner à cette école quatre garçons de ma paroisse pendant ces deux dernières années»²³.

Outre les mauvais principes que les ecclésiastiques imputaient à l'enseignement de l'Ecole moyenne, il existait un autre motif d'opposition à cette école, celui de la diminution des vocations religieuses. En effet, un nombre important de parents, encouragés souvent par des notables libéraux, préféraient envoyer leurs enfants à l'Ecole moyenne où le prix de leurs études était couvert en grande partie par les bourses plutôt que de les confier au soin d'un ecclésiastique qui se serait chargé de leur faire acquérir une formation les conduisant au sacerdoce:

«Si l'on n'en était pas témoin, à peine pourrait-on croire aux *machinations* de tout genre que l'on met en jeu pour recruter des élèves à *m* [l'Ecole moyenne]. Tout ce que le chapeau de H 50.1.1.21.32.9.16. [Sorens] a pu faire pour retenir un enfant, d'abord très bien disposé, ainsi que ses parents, auquel il voulait apprendre *gratis* les principes du latin et procurer ensuite une pension pour fréquenter le Collège, a échoué contre l'astuce et les belles promesses des partisans de *m* [l'Ecole moyenne]»²⁴.

²³BCU: «Correspondance Ecclésiastique», janvier 1838, LD 15,8,3. Correspondant du district de Surpierre. Les signes H. 57. 14. etc. ainsi que ceux de la citation suivante constituent des éléments du code de l'Association permettant de tenir secrets les mots les plus importants. La traduction figure entre crochets.

²⁴*Ibid.*, correspondant du district de Bulle. Ce phénomène était d'autant plus inquiétant pour le clergé que, comme l'a relevé Francis Python dans son mémoire intitulé *Le clergé et le pouvoir politique à Fribourg sous le régime libéral-conservateur 1856-1881*, p. 14, la Régénération fut marquée par une diminution notable du nombre des nouveaux prêtres, surtout à partir de 1835 (il y eut même absence d'ordination en 1846). Ce phénomène était aussi lié au rôle joué par les jésuites qui, souvent, se réservaient les meilleurs sujets.

3. La question de l'instruction religieuse

Le refus de Mgr Yenni de collaborer à l'exécution de la loi de 1835 fit qu'il renonça à nommer un ecclésiastique pour l'enseignement de la religion. En raison des dangers que cette situation présentait pour l'Ecole moyenne, le chanoine Gottrau, ecclésiastique de tendance libérale, ainsi que les RR. PP. Augustins se proposèrent pour donner cet enseignement, ce que le Conseil d'éducation accepta volontiers. Cependant, cet arrangement ne put subsister que jusqu'en octobre 1836, le chanoine Gottrau ayant dû renoncer à sa fonction de catéchiste «sur la défense impérative de M. le curé de la ville». Cette situation obligea le Conseil d'éducation à entreprendre de nouvelles démarches auprès de Mgr Yenni, mais malgré les concessions que les libéraux proposaient, on ne déboucha sur rien de tangible. Au contraire, le climat s'envenima encore davantage lorsque le curé Aeby interdit aux élèves de l'Ecole moyenne de figurer «en corps» à la procession de la Fête-Dieu, sous prétexte qu'il les jugeait «hors de l'Eglise». Le Conseil d'Etat répliqua immédiatement en promulguant un arrêté fixant que les élèves de l'Ecole moyenne défileraient dans les processions publiques en tête, devant les élèves du Collège!

Face à cette montée des périls, un accord finit par intervenir, après qu'un nouvel ecclésiastique, le chanoine Montveillard, eut fonctionné comme catéchiste. L'évêque, par une lettre du 13 février 1837, annonça que l'instruction religieuse pour les élèves de l'Ecole moyenne aurait lieu dans la chapelle du Séminaire. Ainsi, dès la seconde moitié du mois de mars, les élèves se rendirent, comme le désirait l'évêque, deux fois par semaine à la chapelle du Séminaire où le directeur, Etienne Marilley, leur donna l'instruction religieuse. Cette nomination, même si elle ne constituait pas un règlement définitif, marqua une accalmie durable dans les relations entre le Conseil d'éducation et Mgr Yenni.

Le futur évêque Marilley bénéficia en raison de sa nouvelle fonction de toute la sympathie des libéraux. Cependant, Etienne Marilley, malgré les excellentes relations qu'il entretenait avec Louis Prat, comme le prouve leur correspondance, se défendit à plusieurs reprises de concourir aux vues des libéraux; ainsi, pour bien montrer le caractère provisoire et limité de sa fonction, il refusa de faire figurer dans le *Programme des examens de l'Ecole moyenne* le détail des cours de religion.

Après le départ d'Etienne Marilley pour Genève, en 1839, Mgr Yenni confia l'instruction religieuse de l'Ecole moyenne au chanoine Gottofrey. Cependant, malgré la nomination régulière d'un catéchiste par l'évêque, les attaques contre l'Ecole moyenne ne cessèrent jamais, et les négociations entre l'évêché et le Conseil d'éducation se poursuivirent: elles connurent un regain d'intensité en 1839 et en 1844, mais aucun accord définitif ne put intervenir. Seule la loi de 1845, marquant une réforme de l'Ecole moyenne, mit un terme à cette question.

C. L'ÉCHEC POLITIQUE DES LIBÉRAUX ET LES ATTAQUES DES CONSERVATEURS

1. La motion Forell et son échec

La victoire des conservateurs aux élections de 1837 déboucha sur une nouvelle attaque contre l'Ecole moyenne. En effet, la première motion déposée par les conservateurs lors de la première session du Grand Conseil proposait rien de moins que de confier l'Ecole moyenne aux jésuites afin de ramener cet établissement «dans la religion» et de:

«léguer à la postérité une génération élevée dans des principes conservateurs»²⁵.

Après un débat fort nourri, Charles Griset de Forell retira sa motion, les libéraux ayant insinué que, si elle était adoptée, cela provoquerait des soulèvements dans différents districts, notamment en Gruyère.

Peu de temps après l'échec de la motion au Grand Conseil, circula dans le public un long pamphlet anonyme intitulé *L'Ecole moyenne de Fribourg* qui avait pour but de justifier le point de vue du député conservateur. Cet écrit, tout en faisant l'apologie des jésuites, attaquait violemment l'Ecole moyenne, la présentant comme une émanation du radicalisme dont on percevait la montée dans les autres cantons. Le directeur Louis Prat n'y était pas ménagé, pas plus que les députés libéraux qui s'étaient opposés à la motion. Les attaques les plus violentes furent dirigées contre Jean de Montenach à qui l'on reprochait le discours qu'il avait prononcé après sa réélection au Grand Conseil en 1837. Cependant, cette action ne se limita pas seulement à des pamphlets: en effet, on remit aux instituteurs, par voie de colportage, une circulaire les invitant à adhérer à une association dont le but devait être de faire triompher la motion Forell! Cette entreprise ne connut pas le succès escompté, cela étant sans doute dû à la dénonciation de telles pratiques par *L'Helvétie*.

2. L'éviction de Jean de Montenach et de Joseph de Diesbach

L'article 57 de la Constitution de 1831 stipulait que les conseillers d'Etat étaient élus pour huit ans; cependant, il était prévu qu'à partir de 1835 deux conseillers perdraient leur siège par le «sort» à la session de mai du Grand Conseil, avec possibilité de réélection. En 1838, le sort fit perdre leur poste à Jean de Montenach et Joseph de Diesbach, ce qui donna l'occasion à la nouvelle majorité de porter un coup sérieux aux libéraux, puisque ni l'un ni l'autre ne fut réélu. Comme le soulignèrent les observateurs de l'époque, il ne faisait aucun doute que cette double éviction était liée à

²⁵AEF: Chemise du GC du 26.06.1837. Motion de Charles Griset de Forell, datée du 22.06.1837.

l'engagement de ces deux magistrats dans la mise sur pied de l'Ecole moyenne et à travers eux, c'est bien cette nouvelle institution que l'on visait.

En perdant son siège de conseiller d'Etat, Jean de Montenach perdit également son poste au Conseil d'éducation, institution qu'il présidait depuis vingt-deux ans et à laquelle il s'était identifié. Ainsi, si les conservateurs n'avaient pas réussi à contrôler l'Ecole moyenne, du moins avaient-ils fait un pas très important vers le contrôle du Conseil d'éducation, clé de voûte de l'édifice scolaire fribourgeois: ils pouvaient donc envisager à plus ou moins court terme d'entreprendre une restructuration de toutes les réformes libérales.

3. La création de l'Ecole moyenne allemande

Les lois scolaires de 1834 et 1835, relatives aux écoles primaires ainsi qu'à l'Ecole moyenne, avaient constitué un des principaux points de controverse entre libéraux et conservateurs. Ces derniers reprochaient principalement à ces lois de ne pas avoir fait droit aux demandes de l'évêque; en conséquence, dès qu'ils furent en mesure de le faire, ils les réformèrent dans un sens conforme à leur idéologie. La loi sur l'Ecole moyenne ayant suscité dans ce domaine les critiques les plus acerbes, il était normal qu'elle fût la première à être remaniée.

La création d'une Ecole moyenne allemande marqua le premier jalon de la refonte des réformes libérales et eut comme moteur initial une pétition du district allemand demandant la création d'une école moyenne spéciale. Ce désir fut satisfait en 1844, puisque, dans sa séance du 23 novembre, le Grand Conseil décida la création d'une telle école. Même s'ils admettaient l'utilité d'un tel établissement et s'ils reconnaissaient au district allemand le droit de posséder sa propre Ecole moyenne, les libéraux n'en émirent pas moins certaines critiques. Ainsi, ils soulignèrent que la loi de 1835 était centralisatrice dans le but de donner plus de force à l'Ecole moyenne et afin, comme le déclarait le député Laurent Frossard, de la soustraire à «des influences contraires au but de son institution»; ces considérations le poussaient à émettre de sérieuses réserves à l'encontre d'un établissement qu'il considérait comme dangereux pour l'Ecole moyenne:

«C'est là un commencement de démolition qui tôt ou tard pourrait conduire à la ruine de cette école»²⁶.

D'autres députés allèrent dans le même sens et s'offusquèrent, de plus, de ce que le projet prévoyait l'exclusion des protestants de l'Ecole moyenne allemande. Finalement, cependant, la création de cet établissement scolaire fut adoptée par «mains levées», en raison surtout du fait que cela ne concernait que le district allemand.

²⁶ *Bulletin du GC* 1844, p. 320, séance du 23.11.1844.

La grande différence entre les deux «Ecole moyennes» se situait surtout dans l'acceptation, pour la nouvelle école, de toutes les demandes de l'évêque. D'autre part, l'enseignement fut confié aux frères marianistes pour des questions de doctrine et d'économie... Installée à Tavel, cette école connut d'emblée un vif succès puisque dès la première année elle compta quarante élèves, âgés de 15 à 28 ans²⁷. Ce nombre était très important en comparaison des élèves germanophones qui avaient fréquenté l'Ecole moyenne: le nouvel établissement semblait davantage correspondre aux aspirations profondes des habitants du district allemand en raison, surtout, de la collaboration de l'évêque et des garanties religieuses que cela impliquait.

4. La réorganisation de l'Ecole moyenne

En 1845, c'est à l'Ecole moyenne que les conservateurs s'attaquèrent directement. La facilité avec laquelle avait été adoptée par le Grand Conseil la loi sur l'Ecole moyenne allemande incita le Conseil d'Etat à proposer un projet de réorganisation qui se présentait comme une «amélioration». Il différait surtout de l'ancienne loi par des articles relatifs au rôle de l'évêque concernant l'enseignement de la religion, le contrôle des livres et des enseignants. Cela suffit cependant pour mobiliser tout ce que le Grand Conseil comptait comme membres libéraux et radicaux. Ainsi, le débat du 16 juin 1845 fut infiniment plus animé que celui qui sanctionna la création de l'Ecole moyenne allemande. Les libéraux s'interrogèrent tout d'abord sur le caractère réel de «l'amélioration» proposée, ils accusèrent ensuite les conservateurs de vouloir en fait désorganiser l'Ecole moyenne. Enfin, ils proposèrent, par la voix du député Jean-Théobald Hartmann, un arrangement pour le moins surprenant qui, selon eux, ménageait les diverses tendances politiques:

«Nous ne vous demandons pas des réformes au Collège; par réciprocité, laissez marcher notre école telle qu'elle est; tout au moins, n'introduisez pas dans votre loi des articles dissolvants; ne l'étouffez pas, à force de l'embrasser»²⁸.

Le Grand Conseil ne fut cependant pas sensible aux arguments des libéraux, puisque, à six heures du soir, au terme d'un débat qui avait commencé le matin même à huit heures, il se prononça par 43 voix contre 19 en faveur de l'adoption du projet. Il faut dire que le nombre des opposants aurait été plus élevé si certains députés n'avaient pas été absents et si les représentants du district de Morat ne s'étaient pas abstenus, attitude qu'ils adoptèrent sans doute en raison des reproches que suscita leur participation au vote de la loi de 1835.

²⁷SCHERWEY, J.: *Die Schule im alten deutschen Bezirk des Kantons Freiburg von den Anfängen bis zum Jahre 1848*, p. 158.

²⁸Bulletin du GC 1845, p. 314, séance du 16.06.1845.

Cette loi créant une «Ecole moyenne française» ne provoqua pas directement son déclin. En effet, il fut plutôt dû à la diminution des bourses: on décida de les partager entre les élèves du Collège, de l'Ecole de droit et de l'Ecole moyenne allemande; ainsi, l'Ecole moyenne perdit l'essentiel de son attrait et fut moins fréquentée en 1846 et 1847.

III. L'INFLUENCE DE L'ÉCOLE MOYENNE

A. L'ORIGINE ET LA DESTINATION DES ÉLÈVES

1. Le nombre et l'origine géographique des élèves

Les seules statistiques plus ou moins complètes dont on dispose au sujet de l'Ecole moyenne proviennent d'un article du *Narrateur Fribourgeois* écrit en réponse à un article du journal conservateur *L'Union Suisse*, où l'on prétendait que l'Ecole moyenne avait été fréquentée par huit cents campagnards qui avaient implanté dans leurs villages «les goûts, les plaisirs et les vices du citadin»²⁹. *Le Narrateur Fribourgeois* démentit ces assertions en publiant des statistiques qui paraissent exactes, car elles correspondent aux statistiques partielles que l'on rencontre dans le «Protocole du Conseil d'éducation». Elles concernent les dix années d'existence de l'Ecole moyenne sous la forme que lui avait donnée le régime libéral; elles vont ainsi de l'année scolaire 1835-1836 à l'année scolaire 1844-1845, et se présentent de la façon suivante:

Nombre total des élèves sortis de l'Ecole moyenne	436
Nombre des élèves fribourgeois	364
Nombre des élèves étrangers au canton	72
Nombre des élèves fribourgeois venant des villes	170
- de Fribourg	126
- de Bulle	17
- de Romont	15
- d'Estavayer	12
Nombre des élèves fribourgeois venant de la «campagne»	194

²⁹ *Le Narrateur Fribourgeois* du 8 juillet 1845. On cite ici le n° 53 de *L'Union Suisse*. Cet article du *Narrateur*, journal radical modéré, où figurent des statistiques est signé «Un ancien élève de l'Ecole moyenne centrale de Fribourg».

L'école, dont la durée de fréquentation était de deux ans, accueillit chaque année, en moyenne, un peu plus d'une quarantaine de nouveaux élèves, si bien que le nombre total des élèves était légèrement supérieur à quatre-vingts. L'Ecole moyenne était fréquentée à 83,5% par des élèves d'origine fribourgeoise. Parmi ces élèves fribourgeois, 46,7% venaient des villes (34,6% de la seule ville de Fribourg) et 53,3% de la campagne. Mais si l'on considère que la grande majorité des étrangers au canton résidait dans les villes et surtout à Fribourg, il semble raisonnable d'estimer qu'environ 55% du total des élèves provenaient des villes et que les élèves dont les parents habitaient la ville de Fribourg représentaient au moins 40% du total des élèves. Ainsi, la majorité des élèves de langue allemande qui fréquentèrent l'Ecole moyenne provenait de la ville de Fribourg (quelques élèves de Morat fréquentèrent aussi l'école), le district allemand ne fournissant qu'un très petit nombre d'élèves proportionnellement à sa population: de 1835 à 1843, il n'y eut que 19 élèves de ce district qui bénéficièrent d'une bourse. Ainsi, alors que sa population permettait à ce district de bénéficier de plus de 21% des bourses (le district de Morat et la ville de Fribourg n'y avaient pas droit), il n'en reçut qu'un peu plus du 5%. A ce phénomène, il fallait voir deux causes principales: d'une part le problème de la langue que la direction de l'école avait pourtant pratiquement résolu en créant une classe allemande où l'on apprenait le français aux élèves; d'autre part, ce qui devait jouer le rôle le plus important était l'attitude de la population que l'on n'encourageait que fort peu à envoyer ses enfants à l'Ecole moyenne, comme l'illustre le jugement de notables du district allemand sur la réputation de cette école dans leur district:

«... l'on y voit encore de mauvais œil l'école moyenne, cet incomparable levier du radicalisme, cette vive source de lumière qui éclipse toute autre splendeur; il n'est qu'un petit nombre d'hommes qui se soient laissés prendre à l'appât des bourses jetées à leurs pieds. En un mot, les Allemands sont ineptes à l'enseignement radical»³⁰.

Ce phénomène dut jouer aussi de manière plus ou moins forte pour les autres régions du canton, ce qui explique la prédominance de l'élément urbain et en particulier de Fribourg dans cette école. Cette tendance dont les causes étaient politiques se trouvait d'ailleurs encore renforcée par l'utilité plus directe de l'Ecole moyenne pour une économie de type urbain.

2. L'origine sociale et la destination professionnelle des élèves

L'instauration de bourses pour les élèves de l'Ecole moyenne eut pour conséquence la présence d'un large éventail social au sein des élèves. L'élargissement de ce

³⁰ *Un mot d'apologie en faveur du district allemand, ou Réponse aux reproches qui lui ont été faits, adressée au peuple fribourgeois et spécialement aux habitants du district attaqué. Par plusieurs députés allemands.* Trad. de l'allemand. Fribourg, Galley, pp. 7-8.

nouveau type d'instruction à des couches défavorisées de la population n'avait pas été, comme le soulignait Hubert Charles, le fruit d'une initiative libérale:

«Les bourses ont été demandées par l'opposition elle-même lors de la discussion du premier projet, dans l'intention, il est vrai, de le faire rejeter, ce qui a eu lieu»³¹.

Beaucoup de libéraux, comme Hubert Charles, n'avaient pas été favorables à l'instauration des bourses; le Conseil d'éducation, en revanche, les appréciait et y voyait un moyen efficace «d'encourager les capacités indigentes»³². Ainsi, on vit parmi les élèves de l'Ecole moyenne, aux côtés des fils des conseillers d'Etat Thalmann et Frossard et de ceux de divers préfets libéraux, un nombre important de fils de paysans aisés mais aussi des enfants de simples domestiques. A partir des renseignements lacunaires que l'on possède, on constate aussi qu'un nombre considérable de fils d'instituteurs fréquentèrent l'Ecole moyenne. Les diverses tendances que nous avons relevées ici concernaient évidemment les élèves qui venaient de la campagne; ceux de la ville de Fribourg étaient quant à eux pour la plupart fils d'artisans.

L'enseignement prodigué à l'Ecole moyenne avait pour but, comme le déclarait Louis Prat:

«d'alimenter la société de cultivateurs, de marchands, d'ouvriers, d'architectes, d'ingénieurs»³³.

Les dernières professions citées devaient, selon les initiateurs de l'Ecole moyenne et son directeur, contribuer à créer à Fribourg:

«... une industrie bonne, morale, qui ne crée pas le luxe, mais empêche la misère; elle fait le bonheur et la force des Etats, en assurant une honorable existence au plus grand nombre des citoyens. Cette industrie est celle des ateliers petits et nombreux; c'est elle que nous aimons et que nous désirons voir s'introduire dans le canton; nous faisons tous nos efforts pour en inspirer le goût à nos élèves»³⁴.

Cependant, Louis Prat avait le désir de ne pas négliger l'agriculture. Ainsi, constatant, en 1842, qu'un quart des élèves de l'Ecole moyenne se consacrait à l'agriculture, il déclara:

«Ce rapport n'est pas assez élevé, en raison de l'importance de l'agriculture; il est cependant très rassurant pour l'avenir, si l'on songe au préjugé qui domine l'époque «qu'aujourd'hui qu'on sait lire, écrire et compter, il faut se hâter d'abandonner la campagne pour aller chercher fortune à la ville». Nous avons déjà beaucoup diminué ce préjugé; nous le détruirons entièrement»³⁵.

³¹ CHARLES, H.: *Coup d'œil sur la situation politique du canton de Fribourg en 1838*, p. 23.

³² AEF: Cor. du CdE, DIP II.3.II, p. 143. Lettre au préfet de Gruyères, du 09.07.1838.

³³ *L'Helvétie* du 17 août 1838. Reproduction d'un discours de Louis Prat.

³⁴ *L'Emulation*, septembre 1842 (1), p. 7. Discours de Louis Prat à la remise des prix le 13 août 1842.

³⁵ *Ibid.*, p. 8.

Cette déclaration du directeur de l'Ecole moyenne, malgré un caractère vraisemblablement sincère, avait avant tout pour but de démentir les accusations des adversaires de cette école qui voyaient principalement en elle une entreprise de perturbation de l'ordre social. Les libéraux se défendirent toujours de ce reproche et tentèrent de se justifier en indiquant de façon rigoureuse la destination professionnelle des élèves de cette école: on apprend ainsi dans un article du *Narrateur fribourgeois*³⁶ que sur les 194 élèves d'origine campagnarde qui ont fréquenté l'Ecole moyenne jusqu'en 1845, 110 sont retournés à la terre, soit environ 57%. En plus de leur travail dans le domaine de l'agriculture, ces anciens élèves occupaient dans un grand nombre de communes les fonctions de secrétaires communaux. Sans forcément aspirer à ces postes peu lucratifs, ils étaient souvent priés de les occuper en raison de leur formation. Pour ce qui est des autres élèves d'origine paysanne, comme le relevait *Le Narrateur*, une situation économique défavorable les avait le plus souvent obligés à trouver une occupation autre que le travail de la terre:

«Il ne reste donc que 84 élèves de cette classe de la société qui ont embrassé une autre carrière: mais la plupart d'entre eux étant fils de prolétaires, ils n'auraient pu se faire cultivateurs, sans devenir en même temps domestiques; voilà pourquoi ils ont préféré en général choisir un autre moyen moins assujettissant de vivre honorablement; quelques-uns sont entrés dans le commerce ou ont appris des arts et des métiers; un bien plus grand nombre s'est voué à la pénible carrière de l'enseignement»³⁷.

On constate, en effet, que sur les 436 élèves qui fréquentèrent l'Ecole moyenne jusqu'en 1845, 47 devinrent instituteurs. Ce phénomène était encouragé par le Conseil d'éducation qui avait même envisagé à un certain moment de ne plus organiser d'Ecole normale et d'utiliser uniquement l'Ecole moyenne pour la formation des instituteurs. Cependant, diverses oppositions se manifestèrent: en 1837 parut un pamphlet anonyme, intitulé *L'Ecole moyenne de Fribourg*, qui faisait suite à la motion Forell. Cet écrit émanait de milieux conservateurs et dénonçait avec violence les élèves qui se destinaient à la profession d'instituteur, les présentant comme des agents du gouvernement, chargés de répandre dans le canton la doctrine libérale dans le but:

«de former une génération qui hérite par M. Montenach des principes schismatiques de Joseph II, qui soit prête à voter quand on voudra en faveur des articles de la conférence de Baden, et que M. Bussard puisse amener à décréter sans remords la confiscation des biens des couvents; une génération accoutumée à se défier du clergé...»³⁸.

³⁶ *Le Narrateur Fribourgeois* du 8 juillet 1845.

³⁷ *Ibid.*

³⁸ *L'Ecole moyenne de Fribourg*, p. 25. Les écrits de l'époque attribuaient la paternité de ce pamphlet soit au colonel Philippe de Maillardoz, soit au général Nicolas de Gady. Aucun élément ne permet de confirmer ou d'infirmer ces hypothèses.

Afin d'empêcher les premiers élèves qui sortaient de l'Ecole moyenne de devenir instituteurs, Mgr Yenni résolut de ne pas leur délivrer le «placet»; cependant, le Conseil d'éducation riposta en acceptant de les nommer à des postes de «régent» même s'ils n'étaient pas en possession du «placet» de l'évêque. Il résulta de cette situation de multiples conflits tant entre l'évêque et le Conseil d'éducation qu'à l'échelon local. Leur conséquence fut que le Conseil d'éducation renonça à nommer des instituteurs non porteurs du «placet» épiscopal, l'évêque, de son côté, l'accordant à une partie des élèves de l'Ecole moyenne. Il découla de cette situation qu'une bonne partie des élèves de l'Ecole moyenne qui étaient munis d'un brevet d'enseignement quittèrent Fribourg pour d'autres cantons ou surtout pour l'étranger³⁹. Cependant, même les possesseurs du «placet» eurent mauvaise presse auprès du clergé, comme l'illustre le cas de Nicolas Joye, de Montagny-la-Ville, qui devint instituteur dans son village, en 1844:

«... ce n'est pas parce qu'il est élève moyen, qu'on peut s'attendre à des succès de sa part. Les *moyens* n'ont pas fait encore assez de merveilles pour faire accroire qu'ils ont le monopole de l'art pédagogique. Si des badeaux (!) et des radicaux se pâment d'admiration devant eux et les regardent comme des génies supérieurs, c'est qu'ils s'imaginent que l'Ecole moyenne fait des prodiges; cette prévention peut bien aussi contribuer à entretenir la vanité que leur inspire le certain vernis qu'ils ont pris à l'école et à leur faire restaurer le pédantisme dont ils ne se font pas faute»⁴⁰.

Cette question ne préoccupait pas seulement le clergé, mais eut aussi des résonances politiques importantes jusqu'à la réforme de l'Ecole moyenne, en 1845, comme le prouvent les débats de la presse, *Le Narrateur Fribourgeois* accusant *L'Union Suisse* de poursuivre partout les instituteurs de l'Ecole moyenne:

«depuis Fribourg jusqu'aux froides régions du Nord, sur les bords glacés de la Vistule ou de la Niva»⁴¹.

Si les élèves issus de milieux campagnards se destinaient essentiellement au travail de la terre et à l'enseignement, ceux qui venaient des milieux urbains poursuivaient, pour la plupart, leur formation par un apprentissage dans une profession artisanale et, pour un nombre plus restreint, dans le domaine du commerce. Une partie non négligeable des élèves de l'Ecole moyenne poursuivit des études: trois

³⁹ *L'Emulation*, septembre 1842 (1), p. 7. Discours de Louis Prat à la remise des prix le 13 août 1842. Il nous apprend qu'à cette date, sur 33 instituteurs issus de l'Ecole moyenne, deux enseignaient dans d'autres cantons, 17 à l'étranger et 14 à Fribourg.

⁴⁰ AEvF: V.6 Ecoles 1825-1845 - Fribourg-Ville. Rapport sur les écoles du décanat d'Avenches pour 1843-1844, par le curé J.-B. Joye, du 6 mai 1844.

⁴¹ *Le Narrateur Fribourgeois* du 8 juillet 1845, p. 4.

élèves allèrent étudier à l'Ecole centrale des arts et manufactures de Paris, des élèves allèrent étudier au Collège Saint-Michel, d'autres suivirent les cours de droit du docteur Bussard, où ils se distinguèrent; quatre élèves se consacrèrent à l'étude de l'art vétérinaire.

Une proportion notable des élèves de l'Ecole moyenne furent, comme le soulignait *L'Helvétie*, poussés par le gouvernement «aux emplois publics»⁴²; cependant, ce mouvement fut rapidement ralenti, voire stoppé, par les progrès des conservateurs qui devinrent majoritaires au Grand Conseil dès 1837. En revanche, le régime radical choisit un nombre important de ses fonctionnaires parmi les anciens élèves de l'Ecole moyenne; ainsi vit-on, par exemple, Lucien Geinoz devenir préfet de la Gruyère, Emmanuel Hochstaetler être nommé intendant des bâtiments, et Charles Geinoz accéder au poste de vice-chancelier. Ce phénomène fut particulièrement sensible dans le domaine de l'instruction publique: F.-X. Suchet fut nommé inspecteur scolaire pour le deuxième arrondissement, l'ancien surveillant de l'Ecole moyenne, Collaud, fut désigné comme secrétaire de la Direction de la diplomatie et de l'éducation par le gouvernement provisoire de 1847; le poste de secrétaire de l'Instruction publique fut ensuite occupé par Joseph Passaplan, un autre ancien élève de l'Ecole moyenne.

*
* *

Ainsi, l'influence politique des anciens élèves de l'Ecole moyenne, qui, semble-t-il, étaient en général acquis aux idées libérales ou radicales, se manifesta tout d'abord au plan local sous la Régénération puis, au niveau de l'Etat sous le régime radical; malheureusement nous ne disposons pas de sources permettant de mesurer cette influence; dans le domaine économique, il est également difficile d'estimer le rôle joué par les élèves tant dans le secteur de l'artisanat et de «l'industrie» que dans celui de l'agriculture. Cependant, les indices que nous possédons incitent à penser que dans ces divers domaines, tant politiques qu'économiques, l'influence de l'Ecole moyenne fut importante, même si elle ne répondit pas à toutes les attentes de ses fondateurs et de son directeur. Ce développement limité s'explique: issue d'un sursaut libéral, d'une volonté d'ouverture et de modernisme, caractérisée par un désir de favoriser l'enseignement mathématique et technique aux dépens de la culture

⁴² *L'Helvétie* du 23 février 1838, p. 63.

classique, l'Ecole moyenne marqua par sa mise en place le sommet de l'activité du Conseil d'éducation sous la Régénération. Cependant, cet établissement qui ne manquait ni d'intérêt ni de qualités devint avant même sa création un enjeu politique à ce point central qu'il ne put connaître tous les développements dont il aurait été susceptible. Néanmoins, à plus long terme, le rôle de cette école fut capital puisqu'elle fut à l'origine de tout le développement du secteur secondaire inférieur de l'édifice scolaire fribourgeois.